

Observation LADONT S.

Bonjour,

je m'appelle Sabrina Ladont. J'habite 11 Rue des Rochettes 44170 La Grigonnais. Je me permets de vous communiquer mon **avis défavorable justifié ci-dessous** quant au projet d'implantation de l'usine de Bitume à Puceul - Société ENRO P 44 Puceul.

1/ Non information des administrés : j'ai décidé d'investir dans l'aménagement extérieur et intérieur de ma maison avec des travaux qui ont commencé en mai 2019 pour se terminer fin 2020. J'ai attendu plus d'une année pour avoir mon permis de travaux car le Plu était en instance de rédaction. Pensez-vous qu'un élu m'aurait avertie que le Plu de la Zac évoluait aussi pour des activités classées ICPE ? Il n'y a eu aucune communication de la Communauté de Communes de Nozay à ce sujet. D'ailleurs ma voisine qui travaillait à la ComCom a déménagé, je me demandais pourquoi. Je le sais maintenant.

Jamais, je dis bien jamais, je n'aurais investi autant d'argent si j'avais eu connaissance de ce projet d'usine de bitume à exactement 1,3 km de mon domicile. Malheureusement c'est une discussion au hasard au-dessus d'une clôture avec le voisinage qui m'a alertée en septembre 2020.

Comment des élus peuvent-ils prendre des décisions si graves et si impliquantes sans sonder, sans informer leurs administrés ?

Je suis soignée pour allergies et rhinite chronique continue. Avec mes travaux je serai obligée de rester à cette adresse car ma maison va se dévaloriser alors que je n'aurai pas soldé mon prêt ! Quid de ma santé quand cette usine classée ICPE s'implantera ? Qui seront les responsables ?

Pour rappel, indéniablement, des rejets dans l'atmosphère de produits toxiques pour l'homme et l'environnement émaneraient de cette usine tels que :

- Monoxyde de carbone,
- Oxyde de soufre,
- Composés Organiques Volatiles (Formaldéhydes,...)
- Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques HAP (Benzo (a) pyrène, Naphtalène...) Les HAP sont classés susceptibles de provoquer le cancer selon l'INRS.
- Métaux lourds (arsenic , chrome , cadmium , cuivre ...)

Également,

- une pollution olfactive quotidienne.

- une pollution sonore liée au fonctionnement de l'équipement, des camions et engins...etc

Faudra-t-il également un nouveau cas de jurisprudence quant à l'impact sanitaire sur les riverains et la population autour de la zone de Puceul ?

La pollution de l'air fait vraisemblablement 48 000 morts par an en France (source Santé publique). Elle a des répercussions entre autre sur nos défenses immunitaires dont on a besoin pour résister aux cancers, aux intolérances, aux nouveaux virus (Covid) et peut être d'autres virus et pandémies à venir...

2/ Ce projet semblait être lié à la construction du nouvel aéroport NDDL. Ce projet d'aéroport n'étant plus, quelle est raisonnablement le besoin justifiant l'arrivée d'une usine de bitume qui fournirait 200 000 T de bitume par an alors que des usines comme celle d'Héric ne tourne pas à plein régime ?

3/ Quid des infrastructures ? la RN 171 est déjà saturée. Nous subissons des nuisances en plein centre du village de la Grigonnais : pollution, bruit, vibrations, risques accidentogènes ...

Nous aurions en plus avec cette usine un effet cocktail et synergique de nuisances et pollution.

Les rotations de camions de jour comme de nuit ne feront qu'ajouter que des nuisances ! D'autant que le contournement du village ne semble toujours pas se profiler à court terme ?

4/ Je suis venue vivre en zone rurale avec un projet de vie intelligent et rempli de valeurs. Profiter des circuits courts, faire vivre des entrepreneurs locaux (maraichers bio, vergers de la Grigonnais, les apiculteurs....) **Que vont devenir ces entrepreneurs locaux au profit de la création de 2 emplois faisant tourner cette usine polluante ?** Ces élus seraient-ils sans scrupules au point de tuer des emplois subventionnés il y a quelques années au profit d'une activité locale raisonnée ceci pour l'implantation d'un business menaçant la santé de leurs riverains ?

5/ Vraisemblablement le manque de communication et d'information au sein même des élus à amener **un vote favorable mais sans conviction et in extremis et apparemment avec beaucoup d'ignorance quant aux dommages collatéraux.**

Le vote a eu lieu quant à la vente du terrain à l'entreprise Pigeon avec les résultats que vous devez certainement connaître : 12 voix pour, 8 contre et 9 abstentions. Cela montre bien qu'un débat devait davantage se créer. On ne peut imaginer

qu'un vote avec uniquement 12 voix favorables viennent chambouler la vie, la santé, l'environnement, la faune et la flore, et l'activité économique d'entreprises existantes...

On peut même se poser de réelles questions pour l'avenir. On remet notre vie dans les mains de personnes ignorantes et qui votent sans connaissance de cause influencées par une direction de Com Com sans scrupules.

Le maire de la Grigonnais relève le niveau heureusement et élèvent les consciences. C'est à votre niveau que cela va se jouer maintenant.

Des projets ont été revus et annulés quand ils ont été saisis. Il y a des raisons factuelles.

Près de Narbonne : un projet d'usine d'enrobage de bitume abandonné par la préfète de l'Aude (France 3 Occitanie 25/02/20)

Bouguenais : transfert de l'usine de bitume revue par le conseil municipal (Presse Ocean 14/02/20)

J'espère que vous aurez l'intelligence de peser les bénéfices-risques de cette installation pour conclure à une décision défavorable.

Nous ne pouvons pas faire partie d'un système qui promeut les comportements écoresponsables, la transition énergétique, le respect de l'environnement et avoir nos institutions locales qui nous privent de notre santé et de la préservation de l'environnement et sa biodiversité.

Sincères Salutations

Sabrina Ladont